



Acta fabula
Revue des parutions
vol. 5, n° 2, Été 2004
DOI : <https://doi.org/10.58282/acta.509>

La fausse «Querelle du sujet»

Jean-Pierre Cometti

Vincent Descombes, *Le complément. Enquête sur le fait d'agir de soi-même*,
Coll. « Les essais », Gallimard, 515 p.



Pour citer cet article

Jean-Pierre Cometti, « La fausse «Querelle du sujet» », *Acta fabula*, vol. 5, n° 2, , Été 2004, URL : <https://www.fabula.org/revue/document509.php>, article mis en ligne le 12 Juin 2004, consulté le 19 Avril 2024, DOI : 10.58282/acta.509

La fausse «Querelle du sujet»

Jean-Pierre Cometti

(Le présent compte rendu est paru dans une récente livraison de la Quinzaine littéraire ; il est ici repris avec l'aimable autorisation de l'auteur et de la rédaction du périodique).

Les divisions qui ont opposé les «philosophes du sujet» et leurs adversaires ne se sont nullement soldées par une liquidation de la notion controversée. Vincent Descombes, qui y voit le signe d'un «embrouillement conceptuel» dont on mesure encore les effets, en particulier en philosophie morale et politique ou dans le domaine de la cognition, soumet la question à un traitement systématique dont le caractère décapant ne doit pas masquer les enjeux : clarifier la nature du seul concept de «sujet» dont nous ayons réellement besoin, celui que réclame une philosophie conséquente de l'esprit et de l'action.

La question du sujet, telle qu'elle a été débattue, possède toutes les apparences d'une impasse. Les discussions auxquelles elle a donné lieu peuvent sembler appartenir à une époque lointaine ; le mot et les présupposés n'en ont pas moins été remis en circulation de multiples manières ; il se sont même enrichis de diverses acceptions, à commencer par celles qui se sont constituées autour du «soi», au croisement de l'éthique et de la politique. Fallait-il dès lors ranimer les anciennes discordes ? C'est la question que le livre de Vincent Descombes conduirait à poser s'il était réellement permis de penser que nous en sommes venus à bout , et si le type d'effort qu'il eût fallu consentir pour cela ne nous était resté, en fait et depuis le début, complètement étranger.

Non seulement nous nous y sommes mal pris, mais nous avons durablement ancré notre réflexion dans un malentendu qui nous aurait été épargné si du moins nous avions su être attentifs aux usages qui caractérisent notre langage égologique, et si nous n'avions pas cédé aux images dont la philosophie s'est amplement nourrie en privilégiant le concept d'un sujet réfléchi sur lui-même, lié à ce que Descombes appelle la «diathèse subjective réfléchie» et au type de construction caractérisée par l'usage de verbes pronominaux.

Outre le fait que la définition du sujet correspondant à cela n'exprime nullement une constatation, mais une décision philosophique, laquelle soulève d'importantes difficultés, à commencer par celle qui consisterait à se demander si les verbes

pronominaux doivent tous se voir accorder le même statut ou s'il existe des verbes désignant une action qui serait intrinsèquement réfléchie, on peut se demander si le rôle ainsi dévolu à la réflexion n'aurait pas mérité une analyse préalable des conditions grammaticales dont on a tiré si promptement parti.

À cet égard, Le complément de sujet répond à une conviction annoncée sans détour. Pour Descombes, en effet, le «tournant linguistique de la philosophie», en particulier celui qui fut opéré par Wittgenstein, nous donne désormais les moyens d'une nouvelle philosophie de l'esprit, grâce à laquelle on peut espérer dissiper le brouillard qui a enveloppé la «Querelle du sujet» et ses inévitables apories, y compris celles qui affectent aujourd'hui encore un vaste ensemble de problèmes. Aussi s'agira-t-il, ni plus ni moins, « de soumettre les concepts psychologiques de sujet et de subjectivité à un examen systématique », en se demandant « quelles sont les raisons qui rendent le sujet nécessaire si l'on adopte le point de vue de ses partisans, et fictif si l'on adopte celui de ses adversaires ? »

La voie syntaxique et grammaticale

Le statut du sujet, que la philosophie appelle aussi la «conscience de soi», en se réclamant d'un type d'évidence reposant sur l'accès privilégié de chacun à soi-même, trouve une illustration apparemment claire dans ce qu'indique la grammaire en distinguant sujet et complément d'objet, et en attribuant un rôle particulier aux verbes pronominaux. Ces verbes jouent en effet un rôle important, sous ce rapport, puisqu'ils semblent corroborer la relation spéciale du sujet à lui-même, c'est-à-dire le concept d'un rapport de soi à soi et celui d'un acte subjectif qui en constituerait l'essence même.

Les spéculations sur lesquelles ce type de décision a débouché dans l'histoire de la philosophie pourraient être commentées à perte de vue. Descombes, qui n'entend nullement prendre parti dans ce débat, préfère s'interroger sur la nature de la diathèse et sur les conditions qui permettent d'y donner une place à la notion d'un «sujet» À cet égard, les thèses du linguiste Lucien Tesnière prennent un relief particulier.¹ Selon Tesnière, la distinction majeure que réclame une analyse structurale de la phrase n'est pas « entre le sujet et le complément d'objet, mais entre les compléments de type actanciel (sujet, complément d'objet, complément d'attribution) et les compléments de type circonstanciel (qui sont en réalité des adverbes). » Or cette simple constatation change tout, car même si elle ne permet pas d'aborder à elle seule l'intégralité de la question du sujet telle que la philosophie l'a généralement conçue, elle montre que le seul statut qui se puisse attribuer au sujet, syntaxiquement parlant, est celui d'un actant, en l'occurrence d'un «premier actant», par opposition aux autres actants de la phrase abusivement assimilés à la

1

fonction de complément. En réalité, l'élément déterminant de la phrase est ici constitué par le verbe et ce n'est qu'au prix d'un abus ou d'un malentendu que nous conférons au sujet – comme «premier actant» – le rôle d'une condition qui s'accorde avec ce que la philosophie se plaît à considérer. Au contraire, le fait de donner au «sujet» la fonction d'un actant – en se donnant ainsi les moyens de répondre à la question «qui ?» — permet de mettre au jour une fonction du sujet sans laquelle on ne pourrait concevoir aucun langage humain, pas plus qu'une action humaine, pour des raisons qui tiennent aux possibilités d'attribution que suppose tout discours. Comme le suggérait également Castoriadis, un langage humain n'est possible que là où je peux dire qui parle, etc.

Cette fonction d'actant ou d'agent du «sujet» est à l'origine du titre du livre. Comme l'explique son auteur : «J'ai tiré mon titre d'une remarque que fait le linguiste Lucien Tesnière dans son traité de syntaxe structurale : Le sujet est un complément comme les autres [...] Le modèle du concept utile de sujet, c'est ici la notion syntaxique de complément d'agent qui nous la fournit... Entre le sujet d'une phrase (le premier actant) et l'objet (le second actant), il y a une différence sémantique (agent/patient), mais pas de différence syntaxique. L'un et l'autre sont des compléments actanciels du verbe. Autrement dit, tout ce qui peut être présenté comme un sujet d'action doit être désigné par un mot appartenant à la classe des substantifs. La portée de cette observation pour la philosophie me semble considérable. Si l'on admet que le concept de sujet dont nous avons besoin est celui de l'agent, alors il faut reconnaître aussi que le sujet dans la phrase est désigné par un complément 'comme les autres', donc un complément qui doit signifier, tout autant que le complément d'objet de la phrase narrant une action transitive, une entité entrant dans la catégorie des supports d'action et de changement (passion). Je reprends ici le vieux terme de support pour désigner l'individu en tant qu'il peut jouer un rôle actanciel dans une histoire, de sorte qu'on peut demander s'il est le sujet de ce qui arrive, ou s'il en est l'objet, ou s'il en est l'attributaire (P. 14) ».

L'autoposition du soi

Les résultats que Descombes tire de cette première approche s'accordent avec le rôle qu'il fait jouer aux «verbes psychologiques» dans la suite de ses analyses. Wittgenstein appelait ainsi les verbes caractérisés par l'asymétrie de la première et de la troisième personne. Cette asymétrie s'illustre diversement. Ainsi, je peux dire «je sais qu'il a mal», mais non «il sait qu'il a mal», alors que je dirais, dans certaines circonstances : «Il sait que j'ai mal.» Ou alors — avec le verbe «croire», et en transposant paradoxe de Moor — si je peux dire : «il pleut et il croit qu'il ne pleut pas», je ne peux pas dire : «il pleut et je crois qu'il ne pleut pas.» Dans le premier cas, je fais une observation accompagnée d'une attribution de croyance, en me fondant par exemple sur ce que vient de dire quelqu'un qui n'a pas vu qu'il pleuvait.

Dans le second cas, en revanche, je constate qu'il pleut et je m'attribue une croyance contraire, exactement comme si j'observais en moi un événement mental ayant pour moi une signification entrant en concurrence avec ce que j'observe en dehors de moi. Une attention portée aux verbes psychologiques complète utilement les résultats de l'analyse syntaxique, en particulier dans les cas où la notion d'un sujet réflexif se trouve impliquée sur le mode d'une auto-position ou d'une auto-désignation. Car, contrairement à ce que pourrait laisser croire une interprétation néo-cartésienne de l'asymétrie concernée, ce n'est pas parce que je possède un accès privilégié et immédiat à mes propres états (à mon intériorité) que je peux dire à la première personne des choses que je ne pourrais pas dire à la troisième, au sens où nul autre que moi ne pourrait prétendre à un tel accès. Les suggestions de la conscience de soi sont ici trompeuses. Les verbes psychologiques ne sont pas la traduction dans le langage d'une expérience qui serait essentiellement intérieure et privée : penser, croire, sentir, etc. Ces verbes et la particularité de leur «grammaire» projettent, bien au contraire, un éclairage décisif sur les convictions et les problèmes qui leur sont associés, et par conséquent sur les mystères du «sujet» dont s'abreuvent les philosophies de la conscience. Pour celles-ci, la conscience possède la propriété d'une présence à elle-même pouvant s'illustrer dans la relation à soi qui la place en même temps en position de sujet et d'objet ou dans sa capacité d'accompagner toutes mes représentations. Aussi un état conscient est-il toujours tenu, par définition, pour conscient de lui-même. «Savoir c'est savoir que l'on sait», comme on l'a inlassablement répété, exactement comme la douleur est tenue pour la conscience de la douleur, au sens d'une connaissance, ce qui donne des énoncés étranges comme « Je sais que j'ai mal ».

Wittgenstein faisait opportunément remarquer qu'un tel énoncé ne dit rien de plus que « J'ai mal », et peut être considéré comme un non-sens . En même temps, il faisait observer que dans tous les cas de ce genre, on présuppose l'existence d'une sorte d'œil intérieur auquel on attribue une position d'observateur privilégié de nos états intimes. C'est un tel schéma qui se révèle impliqué dans tous les cas où le sujet se voit attribuer un pouvoir d'auto-position, tel qu'il est impliqué dans les « éthiques » ou les « politiques du sujet ». C'est ce que montre, entre autres, l'argument qu'une philosophie de la conscience pourrait opposer à la conception pour laquelle le sujet est un complément «comme les autres». Pour l'«égologie cognitive», en effet, la question du sujet ne se réduit pas à celle de savoir si la place qu'il occupe dans la phrase s'accorde avec le pouvoir de réflexion qui lui est attribué. « Le sujet dont parle la philosophie du sujet n'est pas simplement un premier actant ou un agent, c'est un agent qui instaure un rapport transitif avec lui-même à la première personne. L'objet avec lequel il entre ainsi en rapport ne peut pas être l'individu dont il peut être question à la troisième personne, c'est donc un autre personnage qu'on appelle le moi ou le soi. »

Le sujet et les normes

Mais justement, comme le suggère encore Descombes, si « le mot «je» ne sert pas à identifier un sujet de prédication, notre agent peut fort bien parler de ce qu'il fait à la première personne sans avoir besoin d'un organe le mettant en contact cognitif avec sa propre personne. » Il ne s'agit certes pas de contester la possibilité de s'exprimer à la première personne. C'est le rapport à soi présumé par l'auto-position qui reste éminemment mystérieux et qui conduit à pousser l'enquête plus loin, afin de voir à quel besoin il pourrait répondre. Au regard d'un tel rapport, la distinction du sujet et de l'objet condamne le sujet à voir lui échapper ce que la réflexion devrait permettre de saisir. C'est ce que Sartre avait entrevu, comme le note Descombes, au moment où il réfléchissait à ce que comporte d'étrange le mot même de «soi». Mais le mystère se redouble là où le sujet est mobilisé pour rendre compte des normes, c'est-à-dire là où il n'est pas seulement supposé entrer dans un rapport privilégié avec lui-même, constitutif de la «conscience de soi», mais habilité à poser les normes, en tant que la seule instance susceptible de fonder en même temps ce qui vaut pour soi et pour les autres comme soi. L'auto-position est alors à la source de l'autonomie : « c'est pour poser les normes qu'il faut se donner le concept d'un sujet auquel ces normes s'adressent pour gouverner sa conduite. Car les normes ne pourront pas s'appliquer à l'agent normativement s'il ne se les applique pas à lui-même. »

Cette faculté de «poser les normes» est au cœur de ce qu'on se représente comme l'autonomie du sujet ; elle joue un rôle tenu pour décisif dans l'éthique et dans les politiques du sujet. Elle redouble l'énigme du rapport entre le corps et l'esprit, tout en présupposant le type de rapport subjectif à soi que postulent les philosophies de la conscience. L'une de ses justifications tient à ce qui nous semble en outre constitutif des sociétés modernes — leur «découverte» propre en quelque sorte —, le fait d'avoir fait des normes une question spécifiquement et exclusivement humaine, ne réclamant aucun autre fondement. À ceci près, que l'équation à laquelle on fait appel en les rapportant ainsi au sujet ne s'impose nullement d'elle-même, sinon en cela qu'elle bénéficie du même genre de décret que celui qui fait de la « diathèse subjective réfléchie » la justification du rapport à soi qui en fournit la définition.

Dans les trois dernières parties de son livre, Descombes examine les théories qui font appel à ce présumé, dans le triple domaine de l'éthique, de la politique et du droit. On y retrouve significativement le schéma cartésien d'une définition de la conscience en termes d'états mentaux, et par conséquent celui de l'œil intérieur. Du coup, l'une des questions qui se pose est celle de savoir dans quelle mesure le sujet, tel que les philosophes le conçoivent, est bien la seule réponse qui puisse être

donnée à la liberté et à la question des normes, et de déterminer s'il constitue la seule solution au problème de l'autonomie.

Castoriadis faisait significativement appel à une notion d'autonomie de nature téléologique et non pas épistémologique : « la supposition que l'autre personne possède un soi n'est pas forcément un non-sens. Cela peut vouloir dire qu'elle est vivante. » Il rejoignait en un sens Wittgenstein, pour qui les interrogations impliquées dans ce genre de discussion demandaient à être abordées à la lumière des jeux de langage, de leur dimension pragmatique et des «formes de vie». L'erreur ou plus précisément le malentendu qui marque la notion de sujet et les usages qu'on est conduit à en faire sur le double terrain de l'éthique et de la politique tient essentiellement à l'ignorance dans laquelle on tient les véritables réquisits d'une philosophie des normes. Loin de présupposer une théorie du sujet, elle réclame une philosophie descriptive de l'action susceptible d'établir « à quelles conditions un agent est à même d'obéir à lui-même ou, lorsqu'il commande, de n'adresser ses commandements qu'à lui-même. »

Les philosophies du sujet établissent une équation entre la « diathèse subjective réfléchie » et l'autonomie politique, c'est-à-dire la condition de citoyen conçu comme sujet et trouvant en lui-même – dans son rapport à soi et dans l'acte par lequel il se donne sa propre règle - ce qui le constitue comme tel. En cela, elles tombent sous le coup de l'argument wittgensteinien du langage privé, et elles s'exposent à la difficulté que signalait le même Wittgenstein en observant que ma main ne peut donner de l'argent à mon autre main.

Plus généralement, pour qu'un droit soit un droit et une règle une règle, il faut que son application se prête à des critères. Or, les seuls critères dont nous disposons sont extérieurs. L'idée d'un critère subjectif privé est un non-sens, puisqu'il ne permet pas de décider dans quel cas une règle est suivie et dans quel autre cas elle ne l'est pas. C'est ce qu'ont parfois entrevu des théoriciens comme Villey, à qui Descombes rend hommage d'avoir montré qu'« on ne peut pas à la fois tenir un droit pour un bien et dire que ce bien est un 'droit subjectif' puisqu'il est au bénéfice du sujet. Un droit ainsi conçu est certainement au bénéfice de l'individu auquel il est affecté, mais le terme grammatical qui convient pour indiquer le statut de l'individu n'est plus sujet mais «complément d'attribution.» » Aussi Villey proposait-il de se débarrasser de la notion de droit : « le droit, suggérait-il, ne connaît pas de sujet, seulement des attributaires. Ou encore, pour le dire autrement : « Si l'agent devait s'approprier les commandements et les règles en se les traduisant à lui-même de façon à les recevoir de lui-même, il ne pourrait obéir qu'à des ordres ineffables et il ne pourrait suivre que des règles privées. »

C'est aussi ce que n'ont pas compris un certain nombre d'auteurs qui, comme Alain Renaut, on voulu faire du sujet la condition de l'«humanité de la règle». Ils

s'inscrivent en cela dans une «légende française» qui, pour avoir connu différentes péripéties, de la conscience à la fausse conscience, et jusqu'à la notion de «droit subjectif», n'a cessé de puiser à l'équation cartésienne : conscience – états mentaux. Une philosophie du «complément de sujet», associée à une philosophie de la règle et des apprentissages permet de dénouer le type de cercle – et par conséquent de difficulté – dont on tire généralement argument pour faire porter au sujet la charge des relations de commandement à obéissance que réclame la réflexion politique.

Curieusement – en apparence tout au moins – c'est Wittgenstein qui nous fournit cette possibilité. En s'efforçant de clarifier les conditions qui entrent dans la possibilité de suivre une règle, c'est-à-dire en posant « le problème plus radical de la capacité à fixer un modèle et à s'en servir pour se diriger », il a ouvert la voie à une réflexion qui concerne la question de la souveraineté et des relations de commandement à obéissance, ainsi que le pouvoir instituant dont la philosophie politique a besoin. Mais, comme le note Descombes, ce « pouvoir ne peut devenir individuel qu'après avoir été individualisé. » L'autonomie, généralement rapportée aux ressources d'un sujet qui se donne à lui-même sa propre loi, se résout ici dans les apprentissages – Wittgenstein parlait de «dressage» – que suppose la capacité de suivre une règle, et dans le «mixte de liberté et de nécessité» qui en est indissociable. Pas plus qu'on ne peut suivre une règle tout seul, on ne peut engendrer une règle tout seul. La capacité de se fixer une règle suppose un contexte de règles préalable et la possibilité – qui échoit forcément à la troisième personne – de savoir dans quel cas elle est suivie et dans quel cas elle ne l'est pas.

Comme le dit encore Descombes : « nous avons ici la réponse à l'inquiétude qui saisit le philosophe du langage lorsqu'il découvre qu'on ne peut pas enseigner le langage à quelqu'un qui n'aurait pas de langage. » Cette réponse n'est pas la seule dont ce livre radical est exemplairement la source. Les renouvellements qu'il apporte montrent cependant toute l'étendue du chemin qui reste à parcourir là où la notion de sujet s'est durablement incrustée, au prix de toutes sortes de confusions, et sans répondre aux besoins dont Le complément de sujet dessine très précisément les contours.

PLAN

AUTEUR

Jean-Pierre Cometti

[Voir ses autres contributions](#)